Par dépôt électronique et poste

Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : (514) 289-2211, poste 6925
Téléc. : (514) 289-2007
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

Le 5 septembre 2012

Me Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : Demande du Transporteur visant les modifications relatives au remplacement des compensateurs statiques au poste de la Nemiscau
Notre dossier : R046761 YF
Votre dossier : R-3816-2012

Chère consœur,

Le 31 juillet 2012, Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le Transporteur) a produit auprès de la Régie sa demande afin d'obtenir l'autorisation requise concernant le projet décrit en rubrique.

Le 9 août 2012, la Régie a publié son *Avis aux personnes intéressées* (« Avis ») qui prévoit ce qui suit:

> *« La Régie traitera cette demande sur dossier.*
>
> *La Régie ne juge pas nécessaire de solliciter d'interventions formelles au présent dossier mais les personnes intéressées pourront soumettre des observations écrites à la Régie ainsi qu'au Transporteur, au plus tard le* ***31 août 2012*** *à* ***12 h****. Le Transporteur pourra répondre à ces observations au plus tard le* ***21 septembre 2012*** *à* ***12 h****. »*

Le délai mentionné à l'Avis est maintenant expiré et aucun intéressé n'a soumis d'observations écrites à l'égard de la demande du Transporteur.

De là, le Transporteur demande à la Régie de prendre le dossier en délibéré et ce, dès réception de la présente. Le Transporteur demeure cependant disponible afin de répondre aux interrogations de la Régie à l'égard du projet en cause.

Le Transporteur réitère que la demande est conforme au cadre réglementaire et que la réalisation du projet est nécessaire, le tout tel que plus amplement décrit selon la preuve au dossier.

Veuillez recevoir, chère consœur, l’expression de nos sentiments les meilleurs.

(S) Yves Fréchette

Yves Fréchette